



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 12 juin 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
Présents 24 / 33 Pouvoirs : 08 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Sylvia Potier à Patrick Trifi, Karine Lippert à Marie-Josée Paillousse, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Patrick Evrard à Jean-Paul Birembaut, David Belurier à Véronique Hubert, Émeline Kessler à Mélissa Boucher, Agathe Mahmoudi à Lætitia Millecamp, Carine Florent à Marie-Louise Nassar	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2023.05.16	Motion contre la fermeture du dispensaire des mines	

NON A LA FERMETURE DU DISPENSAIRE DES MINES

Le quartier de Sabatier est emblématique de l'histoire de notre commune. Son passé minier, la typologie de son habitat pour la cité du Pinson inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, sa construction urbaine et architecturale type « Cités jardins » témoignent de son histoire autour de l'extraction du charbon.

Comme dans toutes les cités minières, Charbonnage de France assurait un certain nombre de services aux mineurs, notamment l'accès aux soins. Comme les autres cités minières, la cité de pinson du quartier de Sabatier a donc un dispensaire géré par le groupe Filièris.

L'offre de santé Filièris est issue de cette longue histoire du régime minier.

Elle est gérée par la CANSSM, Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, créée en 1946 pour assurer la gestion du régime spécial de sécurité sociale des mines.

A proximité des principaux puits de mines, la CANSSM a installé un réseau de professionnels de santé, autrefois réservé aux mineurs et à leur famille.

Depuis plusieurs années, la présence médicale dans ce dispensaire diminue. Les départs de médecins ne sont pas remplacés. Et depuis peu, un seul médecin assure des vacances. A terme c'est un transfert vers l'établissement d'Anzin qui est prévu.

Nous ne pouvons pas accepter cet éloignement et la disparition d'un équipement de santé de proximité dans le quartier de Sabatier.

Un quartier qui compte près de 2800 habitants dont 20% de plus de 60 ans avec un nombre d'ayant-droits important, 24% de moins de 15 ans qui nécessitent un accompagnement médical et une politique de prévention renforcés. Avec des habitants vulnérables et davantage exposés aux maladies mortelles évitables nécessitant prévention et éducation à la santé.

Le diagnostic mené par la Porte du Hainaut dans le cadre de l'élaboration de son contrat local de santé est de ce point de vue sans appel : les cancers sont les premières causes de décès (+30% par rapport à la moyenne nationale chez les hommes et +16% chez les femmes), les dépistages précoces sont plus faibles qu'au niveau national (-50% pour les cancers du sein et -30% pour les cancers colorectaux). A cela s'ajoutent les enjeux concernant les conduites addictives (tabacs, alcool...), les grossesses précoces....

Les élus du conseil municipal de Raismes s'indignent de cette perspective de fermeture définitive du dispensaire de Sabatier et demandent à Filièris d'assurer la continuité de l'offre médicale dans le quartier en assurant la présence quotidienne de professionnels de santé.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte la motion contre la fermeture du dispensaire des mines

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 28 juin 2023 Transmis et reçu en préfecture le 28 juin 2023 Publié le 06 juillet 2023
